

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 18 octobre 2024****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2024

Affichée le : 10 octobre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

Pouvoirs : 7

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

25 octobre 2024

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR**LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Mme Virginie GRANTE Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN

M. Rodolphe MIET Pouvoir à M. Julien DOLFI

Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Virginie GRANTE

Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-10-10

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'UTILISATION
DES LOCAUX DU COLLÈGE PIERRE ET MARIE CURIE PAR LES ÉLÈVES DES CM2 DE L'ISLE-ADAM.**

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le projet de convention tripartite d'occupation temporaire pour l'utilisation des locaux du collège Pierre et Marie Curie.

Considérant que l'éducation nationale encourage les expérimentations d'accueil d'élèves du CM2 au collège dans un objectif d'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves.

Considérant que face au succès de l'expérimentation du dispositif sur l'année scolaire 2023-2024, il été décidé de renouveler à compter de la rentrée scolaire 2024 l'accueil d'une classe d'élèves de CM2 de l'école Cassan au collège Pierre et Marie Curie.

Considérant qu'afin de déterminer les modalités et conditions d'accueil des élèves de CM2 et des personnels de l'Education Nationale dans les locaux du Collège ainsi que les modalités d'accueil au sein du restaurant scolaire du Collège et de fourniture de repas aux élèves et commensaux de l'école élémentaire, il y a lieu de conclure une convention tripartite avec le Département du Val d'Oise, le collège Pierre et Marie Curie et la commune de L'Isle-Adam.

Considérant que cette convention sera renouvelable annuellement par tacite reconduction, dans la limite de quatre années scolaires.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation temporaire pour l'utilisation des locaux du collège Pierre et Marie Curie par les élèves de CM2 de L'Isle-Adam.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT